

Arrêté

désignant les représentants de l'administration et les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions techniques ou administratives

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, porte-parole du Gouvernement,

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2017 désignant les représentants de l'administration et les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions techniques ou administratives ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014 ;

Vu le tirage au sort qui a eu lieu le 3 novembre 2016 ;

Arrêté :

Article 1 – Les représentants siégeant au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions techniques ou administratives, instituée auprès de la secrétaire générale du ministère en charge de l'agriculture par l'arrêté du 10 février 2009 susvisé, sont désignés comme suit :

A – Représentants de l'administration

a) Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Pascal FAYOLLE, chef du service des ressources humaines au secrétariat général ;
- Madame Valérie METRICH-HECQUET, secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;
- Monsieur Benoît SERMAGE, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Isabelle PAYSANT, cheffe du bureau du pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » ;
- Madame Maryvonne DE MAUREY, cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels au secrétariat général ;
- Madame Sophie ASSAM, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels au secrétariat général ;
- Madame Anne HUGUES, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels au secrétariat général ;
- Madame Yamina HANAIZI, cheffe du bureau de l'administration des personnels à la mission des affaires générales du secrétariat général ;
- Monsieur Frédéric STAINER, chef de la mission des affaires générales à la direction générale de l'alimentation ;
- Monsieur Sébastien FAUGERE, chef de la mission des affaires générales à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises.

b) Membres suppléants :

- Madame Laurence VENET-LOPEZ, adjointe au chef du service des ressources humaines au secrétariat général ;
- Madame Noémie LE-QUELLENEC, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général ;

- Monsieur Alain SCHOST, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines ;
- Madame Fabienne ANDRE, adjointe au chef de la mission des affaires générales à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises ;
- Monsieur Benjamin GENTON, sous-directeur du pilotage des ressources et actions transversales ;
- Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général ;
- Monsieur Grégoire JOURDAN, adjoint au sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales au secrétariat général ;
- Madame Danielle SALZERE, chargée de mission au bureau de l'administration des personnels à la mission des affaires générales du secrétariat général ;
- Madame Valérie MEIGNEUX, coordonnatrice d'administration générale à la mission d'appui au pilotage et des affaires transversales de la direction générale de l'enseignement et de la recherche.

B – Représentants du personnel

Représentation des agents de catégorie A

a) Membres titulaires :

- Monsieur Rémi STOLTZ, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche – SNISPV,
- Monsieur Frédéric PRONNIER, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Landes – SNISPV,
- Madame Isabelle ZOT, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées – SNISPV,
- Madame Nadia IHADADENE, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne – SNISPV,
- Monsieur Jacques MOINARD, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie – CFDT.

b) Membres suppléants :

- Madame Christine FONTAINE, direction départementale de la protection des populations du Rhône – SNISPV,
- Madame Pascale ILINCA, direction départementale de la protection des populations de la Loire-Atlantique – SNISPV,
- Madame Agnès GIRAUD, chargée d'études à la direction générale de l'alimentation – SNISPV,
- Madame Pascale HOMOLLE-LOTTEAU, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Dordogne – SNISPV,
- Monsieur Eric GARBEROGLIO, secrétariat général, service de la modernisation – CFDT.

Représentation des agents de catégorie B et C

a) Membres titulaires :

- Monsieur Bruno HAMONET, brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires – FO,
- Madame Loetitia GERARD, institut français du cheval et de l'équitation – FO,
- Madame Géraldine DELORD, lycée professionnel agricole de Château Gontier - FSU,
- Madame Sandrine SARLES, DDCSPP de l'Ardèche, SPAgricole CFDT,
- Madame Henriette RUGGERI, lycée professionnel agricole de Borgo – UNSA.

b) Membres suppléants :

- Madame Paquita PECOUT, institut français du cheval et de l'équitation – FO,
- Monsieur José GIL, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir – FO,
- Madame Sarah BANIE, lycée professionnel agricole de Laval – FSU.
- Monsieur Thierry CATHALA, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie – CFDT,
- Madame Sylviane LACOMBE, secrétariat général, service des ressources humaines – UNSA,

Article 2 – L'arrêté du 5 décembre 2017 désignant les représentants de l'administration et les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions techniques ou administratives est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **136** AVR. 2018

*Pour le ministre, et par délégation,
L'adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières
et de la rémunération*



Emmanuel BOUYER